



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 37152

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à M. le ministre délégué à l'industrie les enseignements que tire le Gouvernement à la lecture du rapport annuel de l'autorité de sûreté nucléaire, notamment en ce qui concerne les conséquences de la canicule de l'été 2003.

Texte de la réponse

A la suite de l'épisode de canicule couplé à un phénomène de sécheresse lors de l'été 2003, EDF a mis en place un plan d'action général « sécheresse-canicule » dont l'objet est de mettre en oeuvre dès l'été 2004 des dispositions permettant d'améliorer l'exploitation des centrales nucléaires dans ces situations, et à plus long terme de procéder à une réévaluation de ces risques. Ces dispositions visent notamment à répondre aux demandes de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) de mieux prendre en compte les effets de ce type d'aléa climatique sur la sûreté des centrales nucléaires. Les mesures prises pour l'été 2004 comprennent : une démarche de prévention renforcée qui demande notamment une maintenance préventive de certains systèmes participant à la gestion des aléas climatiques tels que les systèmes de ventilation. Ces opérations de maintenance ont lieu pour la plupart avant la période estivale 2004 ; la préparation des installations aux situations de grandes chaleurs, avec la mise en place de matériels de réfrigération de l'air des locaux et une surveillance renforcée des températures de l'air et des fleuves ainsi que du débit de ceux-ci ; la mise en place sur chaque site d'un système d'alerte pour la prévision d'un phénomène de canicule et la mise en place de dispositions de prévention et de protection spécifiques à chaque niveau d'alerte ; la modification des autorisations de rejets thermiques de certains sites (Golfech, Tricastin, Bugey) afin notamment de renforcer la surveillance de l'environnement en cas de nécessité de fonctionnement de ces installations par grandes chaleurs. A plus long terme, l'ASN a demandé à EDF de procéder à une réévaluation du point de vue de la sûreté nucléaire des aléas météorologiques tels que les hautes températures de l'air ou des fleuves ainsi que l'étiage. Les premiers résultats de ce travail sont attendus pour le milieu de l'année 2005.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37152

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2823

Réponse publiée le : 13 juillet 2004, page 5339